



Swiss Life – votre partenaire en matière de prévoyance professionnelle

En tant que partenaire en matière de prévoyance professionnelle, Swiss Life vous propose une solution de prévoyance adaptée à tous les besoins. Outre une solution conçue sur mesure, vous bénéficiez chez nous de nombreux avantages.

Meilleures prestations de prévoyance en cas d'incapacité de gain

En cas d'incapacité de gain, Swiss Life verse des prestations dès un degré d'invalidité de 25%. Ainsi, vous et vos collaborateurs bénéficiez de conditions bien plus avantageuses que celles prescrites par la loi.

Avantage pour un salarié assuré en prenant pour exemple une rente d'invalidité annuelle de 30 000 francs.

Exemple: pour un degré d'invalidité de 45%, Swiss Life verse une rente d'invalidité équivalant à 45% d'une rente complète. La loi ne prévoit toutefois qu'une rente d'invalidité de 37,5%.

Degré AI	Swiss Life	selon la loi
45%	CHF 13 500 (45%)*	CHF 11 250 (37,5%)*
35%	CHF 10 500 (35%)*	0
25%	CHF 7 500 (25%)*	0

*rente d'invalidité en % d'une rente complète

Flexibilité

Swiss Life vous offre une très grande flexibilité dans l'aménagement de votre solution de prévoyance individuelle. Il est ainsi possible d'avoir une solution intégrée pour les membres de direction, et ce, même pour les petites entreprises.

Swiss Life myLife – Gestion en ligne

Votre prévoyance en faveur du personnel

Avec Swiss Life myLife, vous disposez d'une application Internet sûre, simple et conviviale pour gérer la prévoyance en faveur de votre personnel. Vous pouvez ainsi effectuer les adaptations de salaire et les modifications liées au personnel directement en ligne et en tout temps. www.swisslife.ch/mylife

Swiss Life portail clientèle – Planification de la prévoyance simplifiée pour vous et vos collaborateurs

Il est toujours bon de planifier suffisamment tôt, surtout lorsqu'il s'agit de sa propre prévoyance. Avec le portail clientèle de Swiss Life, vous et vos collaborateurs avez un aperçu de toutes vos données de prévoyance et accès

en tout temps à vos documents personnels.. Planifiez également votre avenir financier en toute simplicité. Calculez notamment les conséquences financières d'une retraite anticipée sur vos finances – ou le montant d'impôts que vous permet d'économiser un versement dans la caisse de pensions. Et bien plus encore ... www.swisslife.ch/portailclientele

Documents explicites

Tous nos documents sont adaptés en permanence à nos clients. Nous veillons ainsi chez Swiss Life à ce que la prévoyance soit présentée de façon simple et compréhensible.

Rente de partenaire

Chez Swiss Life, la rente de partenaire est assurée sans supplément de prime. Un enregistrement du concubin n'est pas nécessaire. Selon la LAA, en cas de décès consécutif à un accident, le concubin survivant n'a droit à aucune rente de partenaire. Swiss Life comble cette lacune et verse au concubin survivant la rente de partenaire même en cas de décès consécutif à un accident.

Faits et chiffres

- Swiss Life est une entreprise suisse avec plus de 165 années d'expérience dans le domaine de la prévoyance.
- Dans le cadre des affaires LPP, Swiss Life assure plus de 48 000 entreprises, soit plus de 700 000 personnes.
- En 2022, Swiss Life a réalisé un volume de primes de près de 8 milliards de francs et géré environ 79 milliards de francs d'actifs dans le domaine de l'assurance collective.
- Avec 34 agences générales et plus de 500 spécialistes en prévoyance, Swiss Life est toujours et partout proche de chez vous. Les conseillers Swiss Life sont certifiés par le label de qualité «Cicero» pour un conseil professionnel en assurance ou en passe de le devenir.
- La notation «A+» avec perspective stable attribuée par Standard & Poor's témoigne de la force et de la sécurité financières de Swiss Life, pour l'avenir également.

Solution semi-autonome moderne à *caractère collectif* pour fondations collectives

Avantages en bref

- Rendements stables grâce à un concept de placement axé sur la sécurité
- Perspective de rendement plus élevé grâce à l'approche Best Select Invest Plus®
- Avenir assuré grâce aux structures avantageuses et aux faibles engagements de la fondation
- Gestion collective des placements de toutes les entreprises affiliées, permettant une *efficacité accrue* et des *frais moins élevés*.
- Evolution stable du degré de couverture
- Gestion simple
 - Rémunération uniforme dans les régimes obligatoire et surobligatoire
 - Taux de conversion identiques dans les régimes obligatoire et surobligatoire ainsi que pour les hommes et les femmes
- Couverture intégrale des risques *décès* et *invalidité* par Swiss Life.

Composition de la fortune

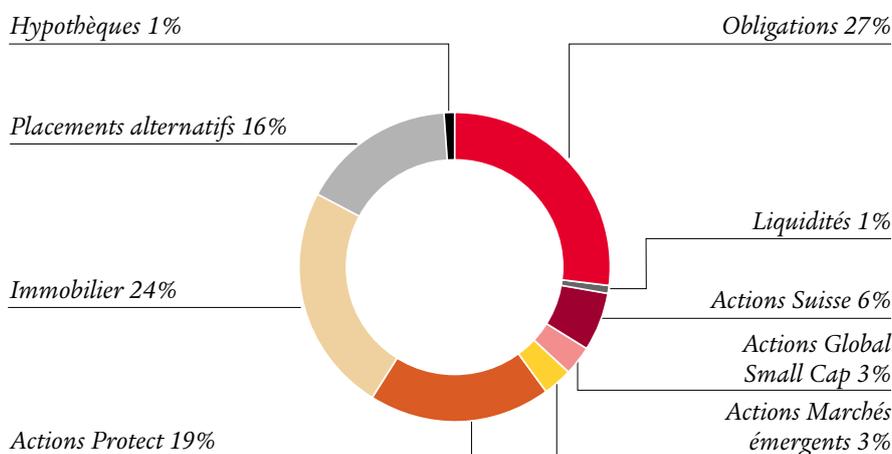
Le graphique indique la répartition stratégique des actifs. La pondération des différentes catégories de placement peut être augmentée ou réduite dans les fourchettes définies.

Fondation de placement Swiss Life

Le concept de placement éprouvé Swiss Life Best Select Invest Plus® de la Fondation de placement Swiss Life est appliqué à la gestion des capitaux de prévoyance dans la solution semi-autonome pour fondations collectives. Ce concept se fonde sur une sélection objective et indépendante des meilleurs gestionnaires de fortune associée à une structure de portefeuille moderne. Grâce à une forte part en immobilier, cela permet d'obtenir des *rendements intéressants* et de maintenir *le risque de placement* à un faible niveau. L'accent est ainsi mis sur la sécurité, l'équilibre et un degré de couverture stable, car la fondation supporte avec les œuvres de prévoyance le risque de placement pour les personnes actives et les bénéficiaires de rentes. Suivant le contexte du marché, la fondation peut réaliser un excédent, mais aussi présenter un découvert.

Un contrôle mensuel et l'adaptation des placements permettent de garantir que les avoirs de prévoyance sont placés de façon optimale et équilibrée. Investir dans une large gamme de catégories de placement réduit en outre le risque. Le graphique ci-après indique la manière dont se répartissent les actifs.

Répartition stratégique



Solution d'assurance complète – *sécurité absolue et garantie complète du capital et des intérêts*

Avantages de l'assurance complète en bref

- Protection intégrale: garantie et réassurance complète de tous les risques. Swiss Life couvre les risques *décès*, *invalidité* et *longévité* ainsi que le *risque de placement*.
- Un *découvert* de l'œuvre de prévoyance *est exclu*.
- Le capital de prévoyance est garanti en tout temps à 100%.
- Sur la base du test suisse de solvabilité (SST), Swiss Life est bien parée pour l'avenir avec un ratio de capital d'environ 200%.
- Swiss Life dispose d'un fonds d'excédents bien fourni, garantissant aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

Le tableau ci-après donne un aperçu des rémunérations, excédents liés aux intérêts inclus, créditées aux assurés au cours des dernières années.

Année	Régime obligatoire LPP		Régime surobligatoire LPP	
	garanti	avec excédents liés aux intérêts	garanti	avec excédents liés aux intérêts
2001	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
2002	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
2003	3,25%	3,25%	3,25%	3,25%
2004	2,25%	2,41%	2,25%	2,41%
2005	2,50%	2,50%	2,25%	2,90%
2006	2,50%	2,60%	2,25%	3,00%
2007	2,50%	2,85%	2,25%	3,25%
2008	2,75%	2,75%	2,25%	2,25%
2009	2,00%	2,40%	1,75%	2,80%
2010	2,00%	2,00%	1,50%	2,40%
2011	2,00%	2,00%	1,50%	2,40%
2012	1,50%	1,70%	1,25%	2,20%
2013	1,50%	1,70%	1,25%	2,20%
2014	1,75%	1,75%	1,25%	2,20%
2015	1,75%	1,75%	1,25%	1,90%
2016	1,25%	1,25%	0,75%	1,40%
2017	1,00%	1,00%	0,25%	1,00%
2018	1,00%	1,00%	0,25%	0,76%
2019	1,00%	1,00%	0,25%	0,54%
2020	1,00%	1,00%	0,125%	0,40%
2021	1,00%	1,00%	0,125%	0,75%
2022	1,00%	1,101%	0,25%	1,101%
2023	1,00%	1,757%	0,25%	1,757%
Moyenne	1,93%	2,04%	1,50%	2,12%

Les autres *avantages* de Swiss Life

Outre une gamme complète de solutions dans le domaine de la prévoyance professionnelle, Swiss Life propose de nombreuses prestations de service à ses assurés.

Information du personnel

L'évolution de la prévoyance professionnelle reste dynamique. C'est pourquoi l'obligation d'informer les personnes assurées restera particulièrement importante à l'avenir également. Nos spécialistes vous expliquent volontiers, ainsi qu'à vos collaborateurs, comment la prévoyance est structurée, ce qu'il advient des cotisations versées et ce que les changements actuels dans le système de prévoyance signifient pour chacun. Ainsi, vos collaborateurs et vous-même avez une meilleure vue d'ensemble et pouvez planifier suffisamment tôt.

Votre conseiller Swiss Life se tient à votre disposition pour vous donner de plus amples informations. Vous pouvez également vous adresser directement à l'agence générale la plus proche: www.swisslife.ch/agences

Conseil personnalisé

Analyse complète et personnalisée des finances pour vous et vos collaborateurs

Notre conseil porte sur les domaines suivants:

- Garantie du revenu
- Prévoyance vieillesse
- Prévoyance santé
- Constitution et accroissement de la fortune
- Propriété du logement et hypothèques
- Assurances de choses et de patrimoine
- Optimisation fiscale
- Succession (aspects de la prévoyance)

Informez-vous sur www.swisslife.ch/conseil

Rachat d'années d'assurance

A certains moments de la vie, il vaut la peine de songer à effectuer un rachat facultatif dans le 2^e pilier:

- Lors de l'affiliation à une caisse de pensions au-delà de l'âge de 25 ans
- Après une augmentation de salaire
- Lors de l'amélioration d'un plan de prévoyance par une augmentation des cotisations d'épargne
- Pour combler une lacune de prévoyance suite à un divorce
- Pour racheter les années d'assurance manquantes, par exemple à la suite d'une interruption de l'activité lucrative pour cause de maternité, de formation, de chômage ou d'un séjour à l'étranger

Vous profitez toujours doublement d'un rachat! Vous diminuez d'une part le revenu imposable et donc la charge fiscale et, d'autre part, vous augmentez vos prestations de vieillesse à la retraite.

Informez-vous sur

www.swisslife.ch/rachat

Planification de la succession

Au cours des cinq années à venir, près de 60 000 entreprises changeront de propriétaire. Qui succèdera au chef de l'entreprise familiale? De nombreux entrepreneurs ont du mal à lâcher prise et à trouver le moment idéal pour transmettre leurs responsabilités. En outre, il est bien souvent difficile de distinguer la fortune privée de celle de l'entreprise. Nous vous aidons à planifier votre succession à temps et à prendre en compte tous les aspects qui y sont liés.



Informations supplémentaires et conseil individualisé – pour une vie en toute liberté de choix financière.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins pour que nous puissions vous conseiller. Votre conseiller se tient à votre disposition.



- Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich, téléphone 043 284 33 11
- www.swisslife.ch/entreprises